

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2018

**PRESENTS** : G. PILLOUX, A.-M. BAILLEUL, G. PERRET, P. LE NORMAND, R. PERRIER, S. BRUN, , B. LAURENT, N. MONTANIER, C. MONTEIL, S. CALAMAND.

**ABSENTS EXCUSES** : J.-L. BALLEZ, C. BAZIN (pv à G. PILLOUX), M.-C. BRUN, C. CARRARA, P. GOJON (pv à G. PERRET), I. MONOD (pv à R. PERRIER), C. PETIT (pv A.-M. BAILLEUL), B. VIDALE, J.-B. BUISSON (pv à S. CALAMAND).

S. CALAMAND a été élue secrétaire de séance

---

**Ouverture de la séance : 20h00**

**Clôture de la séance : 21h30**

**L'ordre du jour proposé était le suivant :**

---

**Finances :** Délibération : demande de subvention pour la création d'un local pour les services techniques – rue de MONTAUBAN

**Forêt communale :** Délibération : proposition de travaux 2018 de l'ONF

**Ecoles :** Délibération : rythmes scolaires - horaires des écoles à compter de la rentrée de septembre 2018

**SMECRU :** Délibération : autorisation donnée à la CAO du SMECRU de sélectionner le prestataire en charge de l'Etude globale de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau du Bassin Versant des Ussets et du territoire de la CCUR

**Eau potable :** Délibération : convention pour la vente d'eau potable de secours au SIE de BELLEFONTAINE

**Eclairage public :** Délibération : convention constitutive de groupement de commandes pour la détection et le géo-référencement des réseaux d'éclairage public

**Personnel :** Délibération : modification du tableau des emplois – postes permanents

**Questions et informations diverses**

---

**Point ajouté :** Délibération : budget annexe de l'eau 2018 - ouverture anticipée de crédits

---

**1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 janvier 2018 à l'unanimité**

**Finances**

**2/ Délibération 02/2018**

**Demande de subvention  
pour la création d'un  
local pour les services  
techniques municipaux**

M. le Maire expose que le maître d'œuvre a estimé le coût de la construction du local technique rue de Montauban à 95 000,00 € HT. Cette opération est éligible au soutien financier du Département au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

**Plan de financement prévisionnel en € H.T. :**

DEPENSES		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre + études	20 000,00	F.D.D.T.	40%	46 000,00
Travaux	95 000 ,00			
		Autofinancement	solde	69 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>115 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>115 000,00</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le plan de financement proposé ;
- **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention à l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental au titre du F.D.D.T.

**3/ Délibération 08/2018**

**Budget annexe de l'eau 2018 : ouverture anticipée de crédits**

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que, jusqu'à l'adoption du budget, M. le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, elle se décomposera donc comme suit :

Limite fixée à 25% de l'enveloppe budgétaire 2017 (moins les annuités d'emprunt), soit :	69 951,16 €
--	-------------

Articles	Objet	Montant (€)
203	Frais d'études de recherche et de développement	8 000,00
<b>Total chapitre 20</b>		<b>8 000,00</b>
2156	Matériel spécifique d'exploitation	61 000,00
<b>Total chapitre 21</b>		<b>61 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>69 000,00</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement telle que proposée.
- **PRECISE** que ces crédits seront inscrits au budget 2018.

**Forêt communale**

**4/ Délibération 03/2018**

**Proposition de travaux 2018 de l'ONF**

M. le Maire expose qu'il a reçu un devis de l'ONF, mandatée pour entretenir la forêt domaniale. Ce devis se décompose tel que suit :

<b>Office National des Forêts</b> AGENCE TERRITORIALE HAUTE-SAVOIE UT ANNECY Tél :	<b>Destinataire</b> Monsieur le Maire COMMUNE SEYSSEL 24 PLACE ORME 74910 SEYSSEL
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<b>TRAVAUX DE MAINTENANCE</b>				
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre : peinture Localisation : Parcelle 1,2,3 Recherche des bornes au GPS Matérialisation à la peinture blanc/rouge en liserés sur les arbres , peinture des bornes et placards.	1,50	KM		F
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre : débroussaillage manuel Localisation : Parcelle 8 et 3 Ouverture des limites périmétrales : recherche bornes, levé GPS, nettoyage des layons périmétraux, matérialisation à la peinture blanc/rouge en liserés sur les arbres , peinture bornes et placards. Type de finition : Avec peinture des placards	0,40	KM		F
<input type="checkbox"/> Création de parcellaire : peinture Localisation : Parcelle 9,7,4 Remise en état des limites parcellaires le long des deux chemins avec matérialisation en liserés blancs et placards parcellaires.	1,20	KM		F
<b>Sous-total</b>			<b>3 063,00 € HT</b>	

Total Investissement	Total Fonctionnement	<b>Total : 3 063,00 € HT</b>
<b>0,00 € HT</b>	<b>3 063,00 € HT</b>	

Il s'agit de se prononcer sur la pertinence des propositions énoncées ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de donner suite à la proposition de programme au titre de l'année 2018 pour un montant de 3 063,00 € HT qui sera prélevé sur les crédits de fonctionnement ;

**AUTORISE** M. le Maire ou un adjoint à signer le devis de l'ONF.

**Ecoles**

**5/ Délibération 04/2018**

**Rythmes scolaires :  
organisation de la  
semaine à la rentrée  
de septembre 2018**

Monsieur Le Maire rappelle qu'un décret autorise les collectivités qui le souhaitent à maintenir le principe de l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours 1/2 ou à revenir à la semaine de 4 jours.

En toute transparence, la commune a proposé aux parents d'enfants scolarisés en primaire d'exprimer leur choix du 11 au 18 janvier. Suite à l'enquête, une majorité des familles s'est prononcée favorablement au retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil d'école dans sa séance du 23 janvier 2018, a validé la nouvelle organisation suivante :

Ecole le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 avec transfert des activités des TAP le mercredi de 8h30 à 11h30.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise en place de l'organisation suivante à compter de la rentrée de septembre 2018 :

- Ecole le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30,
- Transfert des activités des TAP le mercredi de 8h30 à 11h30.

## SMECRU

### 6/ Délibération 05/2018

**Autorisation à la Commission d'Appel d'Offre du SMECRU de sélectionner le prestataire chargé de l'Etude globale de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau du Bassin Versant des UsseS et du territoire de la CCUR**

**Vu** la délibération n°034/2017 du Conseil municipal de SEYSSEL portant composition d'un groupement de commande pour la passation du marché relatif à « l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des UsseS et du territoire de la CCUR » ;

**CONSIDERANT**

**Contexte :**

Dans le cadre du Contrat de Rivières des UsseS et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), le Syndicat de Rivières des UsseS (SMECRU) lancera très prochainement une consultation pour la réalisation de l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des UsseS et du territoire de la CCUR

Cette étude comprendra les missions suivantes :

- La réalisation de Diagnostics Eau Potable auprès des collectivités incluses dans le périmètre de la Communauté de Communes UsseS et Rhône (CCUR), qui ne disposent pas d'un tel document – maîtrise d'ouvrage : communes & SIE Semine,
- La réalisation d'un Schéma Territorial de Gestion et d'Economie de la Ressource en eau sur le bassin versant des UsseS –maîtrise d'ouvrage : SMECRU,
- Le développement d'un Observatoire des Usages et des Prélèvements – maîtrise d'ouvrage : SMECRU,
- Le Schéma Directeur Eau Potable à l'échelle du périmètre administratif de la CCUR –maîtrise d'ouvrage CCUR,
- L'étude de Transfert de la Compétence Eau Potable à la CCUR – l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des UsseS et du territoire de la CCUR maîtrise d'ouvrage CCUR,

Compte tenu de la complexité du marché, des enjeux et dans un objectif d'efficacité, votre assemblée a autorisé la signature d'une convention de groupement de commande composé de : SMECRU, en tant que mandataire, de la CCUR et des 17 collectivités (à l'intérieur et hors du territoire du bassin versant des UsseS) ne disposant pas de diagnostic (communes de Bassy, Challonges, Chaumont, Chêne-en-Semine, Chessenz, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Eloise, Franclens, St-Germain-sur-Rhône, Seyssel 01, Seyssel 74, Usinens, Vanzy et le syndicat intercommunal des eaux de la Semine). L'objet de ce groupement porte sur la passation du marché global de prestations de service.

Par délibération 2018-02-02, le SMECRU a délibéré afin que sa Commission d'Appel d'Offre (CAO) soit l'organe en charge de la sélection du prestataire qui aura en charge l'exécution du marché. Pour information, cette CAO est composée de 5 membres dont le Président du SMECRU, 2 Vice-Présidents du SMECRU également représentants de la CCUR.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le SMECRU, mandataire du groupement de commande à mettre en œuvre sa propre CAO pour la sélection du prestataire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la CAO du SMECRU, mandataire du groupement de commande, à sélectionner le prestataire qui sera en charge de l'exécution du marché « l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usses et du territoire de la CCUR »

**Eau potable**

**7/ Délibération 09/2018**

**Convention pour la vente d'eau potable de secours au SIE de BELLEFONTAINE**

M. le Maire rappelle que récemment le Syndicat Intercommunal des Eaux de BELLEFONTAINE a été confronté à une pénurie de ressource en eau potable.

Il expose que le réseau communal d'eau potable de SEYSSEL peut, à partir du réservoir de CURTY, approvisionner pour des besoins de secours le SIE de BELLEFONTAINE.

Il convient de définir les conditions de vente par convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de vente en gros d'eau potable de secours entre la Commune de SEYSSEL, le SIE de BELLEFONTAINE et la Société AQUALTER EXPLOITATION, conformément au modèle ci-annexé.

**Eclairage public**

**8/ Délibération 06/2018**

**Convention constitutive de groupement de commandes pour la détection et le géo-référencement des réseaux d'éclairage public**

M. le Maire rappelle que la réforme anti-endommagement des réseaux a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs. A ce titre les collectivités exploitantes de réseaux doivent déclarer leurs réseaux auprès d'un guichet unique en remettant à l'appui des plans respectant certaines classes de précision.

La Commune a la possibilité de faire réaliser la détection et le géo-référencement de son réseau d'éclairage public par le SYANE dans le cadre d'un groupement de commande.

Lecture est faite du projet de convention d'adhésion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention constitutive de groupement de commandes pour la détection et le géo-référencement du réseau d'éclairage public,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention ainsi que tout document en rapport avec l'opération.

## Personnel

### 9/ Délibération 07/2018

**Modification du  
tableau des emplois  
– postes permanents**

M. le Maire expose que l'organisation des services impose la modification du tableau des effectifs permanents.

Ainsi il propose la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal à temps complet affecté au service scolaire et périscolaire.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'agent de maîtrise territorial principal à temps complet affecté au service scolaire et périscolaire.

### 10/ Questions et informations diverses :

#### G. PILLOUX :

- C.C.U.R. : réunion publique le 05/03/2018 à 20h00 à la salle des fêtes.
- 01/07/2018 : l'édition 2018 de FESTIRHÔNE sera co-organisée par les 2 communes de SEYSSEL.
- La campagne 2018 du recensement est terminée. L'INSEE communiquera le décompte final en fin d'année.
- Le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de LA GENTY est en cours de rédaction.

#### P. LE NORMAND :

- Le 10/03/2018 : carnaval de SEYSSEL co-organisé avec le Conseil Municipal des Enfants.
- Le 08/04/2018 : l'édition 2018 de « La plume de cœur » de la société des auteurs savoyards se déroulera à SEYSSEL. Les écoles (primaire, collège, M.F.R.) sont associées à la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21h30.  
Prochain Conseil Municipal : le 21/03/2018 à 20h00.